Union of European Federalists
Union des Fédéralistes Européens
Union der Europäischen Föderalisten

Europe fédérale

Lettre mensuelle d'actualité européenne

N° 2 – octobre 2014

Edito *par **Alain REGUILLON**, président de l'UEF France*

L'actualité de ce mois ne comporte pas de thématique particulière.

Dans une première rubrique qualifiée de « Brèves », plusieurs sujets sont présentés. Ils montrent la diversité des questions traitées au niveau européen et, pour ce qui est du droit du travail, lèvent quelques idées reçues sur la situation française quant aux recours prud'homaux. Un court article sur la démographie fait état des dernières données de l'ONU à l'horizon 2 100.

Une deuxième rubrique abordera trois sujets plus sensibles et faisant l'objet d'un plus grand développement :

- *le problème de l'immigration au regard de la situation du premier semestre 2014 ;*
- *les projets d'astronomie et de navigation satellitaire avec Rosetta et Galileo ;*
- *la restructuration du secteur aéronautique et aérospatial et le nouveau fleuron d'Airbus l'A320neo.*
- *la situation des accords de libre- échange avec les USA et le Canada.*

Je terminerai par un mot sur la Commission européenne dont l'audition des candidats désignés par les États est en cours devant les commissions compétentes du Parlement européen.

Je ne développerai pas davantage ce sujet car il fera l'objet d'un dossier spécifique en novembre si, comme le calendrier le prévoit, la nouvelle Commission européenne prend ses fonctions le 1e novembre.

L'actualité aurait mérité bien d'autres commentaires, notamment quant à la situation internationale qui n'est pas réjouissante, que ce soit aux portes de l'Union avec le conflit russo-ukrainien qui est aussi, indirectement, un conflit russo-européen, ou avec les interventions en Irak et en Syrie. Ces sujets sont d'autant plus importants qu'ils divisent les Européens sur les réponses à apporter à ces conflits. Une rude tâche attend la nouvelle Haute représentante de l'Union pour la politique extérieure commune ! Nous reviendrons sur ces questions et plus largement sur la politique extérieure de l'Union dans un numéro spécial en début d'année 2015.

Il aurait été aussi intéressant d'évoquer la situation économique et monétaire de l'Union et de la zone euro, mais nous aurons l'occasion de revenir sur celle-ci au mois de décembre par la publication d'un numéro spécial avec des analyses de plusieurs commentateurs.

Dans l'immédiat, je vous souhaite une bonne lecture de la présente lettre d'actualité européenne.

Lyon, le 2 octobre 2014

Europe fédérale - Bulletin d'information de l'UEF-France **ISSN 1958-3672**
Directeur de la publication : Alain REGUILLON
Administration/abonnement : UEF-France c/o Maison de l'Europe et des Européens

Brèves : ces petits riens qui font le quotidien européen !

Quel avenir pour les fréquences ? La stratégie numérique est un pôle de développement important pour les années à venir. Il faut donc trouver un équilibre entre les opérateurs de la télévision hertzienne et ceux des télécommunications. Les fréquences en question sont celles comprises entre 470 et 790 MHz

Le Commissaire en charge de la stratégie numérique avait donc confié à un groupe de travail représentatif des différents opérateurs et présidé par Pascal LAMY, ancien Commissaire et directeur de l'OMS, de lui faire une proposition. N'ayant pu aboutir à un consensus, Pascal LAMY a remis ses conclusions en son nom propre.

Sa première proposition est de libérer la bande 700, soit la partie haute des fréquences, en 2020 au bénéfice des télécommunications tout en préservant jusqu'en 2030 les fréquences en dessous de 700 pour les télévisions hertziennes. Il suggère enfin une étape intermédiaire en 2025 pour faire un point et arrêter la décision de la Commission européenne sur l'utilisation de cette bande de fréquences en dessous de 700 après 2030.

Derrière tout cela, il y a bien sûr des enjeux commerciaux importants. L'Union internationale des télécommunications a déjà autorisé le transfert de la bande 700, ce que le gouvernement français étudie actuellement en prenant en compte les propositions de Pascal LAMY. L'objectif, en vendant des fréquences, c'est de financer les besoins militaires de la France jusqu'en 2020 !

Aspirateurs : de la puissance à l'efficacité. Comme souvent, la question se pose de savoir s'il appartient bien au Parlement européen de légiférer dans un tel domaine. Cela se comprend cependant lorsque l'on associe de telles décisions à la nécessité de limiter la consommation énergétique. C'est ainsi que, après les appareils ménagers tels que les frigos et les machines à laver, c'est au tour des aspirateurs de réduire leur consommation électrique, la puissance maximum autorisée ne devant plus dépasser 1 600 watts. En 2017, la législation imposera 900 watts. Ainsi les fabricants vont devoir adapter leur production passant de la notion de puissance à celle d'efficacité. Des étiquettes énergie apparaîtront sur les nouveaux matériels, les classant de A à G selon leur performance.

Procédure d'infraction envers l'Allemagne. Le différend n'est pas nouveau, mais devant le refus de l'Allemagne et des constructeurs automobiles d'appliquer la directive sur l'utilisation d'un gaz moins polluant pour la climatisation des véhicules, la Commission européenne a lancé le 25 septembre un ultimatum à Berlin. Si rien ne change, comme cela semble devoir être le cas, l'Allemagne sera alors déférée devant la Cour de justice de l'Union européenne. C'est Mercedes qui en en première ligne, ses nouveaux modèles étant équipés du gaz interdit par la directive entrée en vigueur au 1e janvier 2013. En France, le gouvernement avait refusé d'immatriculer ses véhicules. Le conseil d'État a cassé cette décision !

Nouvelle condamnation de la France pour la pollution des eaux. Condamnée en 2013 pour n'avoir pas pris les mesures appropriées pour intervenir sur des zones vulnérables polluées par les effluents agricoles, la France fait une nouvelle fois l'objet de reproches de la Cour de justice de l'Union européenne qui, le 5 septembre, l'a condamnée pour non respect de la directive de 1991 sur les nitrates et les polluants d'origine agricole.

En cause, l'excès d'azote qui ruisselle sur les terres agricoles vers les rivières. La France est jugée trop laxiste en ce qui concerne les dates et durée d'épandage de lisier et autres fertilisants

azotés. Résultat, la pollution de l'eau est de plus en plus difficile à traiter et donc de plus en plus chère. Cette situation vient d'être soulignée par un rapport interministériel qui indique que plus de 3 000 captages sur les 35 400 que compte notre pays ne respectent pas les seuils autorisés : 40 milligrammes de nitrates par litre et 0,4 microgramme de pesticides par litre. Pour régler le problème, les captages les plus pollués sont fermés. 2 000 points d'alimentation ont ainsi été fermés ! La ministre de l'écologie semble vouloir prendre des mesures mais, même en ajoutant 3 800 communes situées en zones vulnérables, c'est 70% du territoire national qui ne répondraient pas aux normes déterminant la bonne qualité des eaux.

Le raffinage européen en péril. Aucun site de raffinage en Europe n'est à l'abri d'une fermeture. L'Italie est la plus menacée à court terme, baissant de 50% ses capacités de raffinage, risquant de fermer les sites de Tarente, Gela et Livourne et faisant disparaître quelque 6 000 emplois.

Une double cause à cette situation. La première tient au vieillissement de nos centres de raffinage qui datent des années 1960/1970 et dont beaucoup n'ont pas été modernisés. La seconde tient à la décision des pays producteurs, notamment au Moyen-Orient, de raffiner ce qu'ils produisent. L'installation d'usines dernier cri se multiplie et 80% des projets de construction se concentrent en Aie et au Moyen-Orient. Au-delà, les États-Unis et le Canada, grâce au brut américain et au gaz de schiste qui a fait baisser les coûts de l'énergie, sont en capacité aujourd'hui d'exporter de l'essence en Europe et de concurrencer des produits européens sur le marché africain.

Plus aucune usine n'est construite en Europe et les pertes financières, en France, devraient se situer entre 700 et 800 millions d'euros.

Voilà un domaine où la dimension européenne pourrait palier la concurrence que chacun des pays n'est plus en mesure d'affronter avec des unités de raffinage qui ne peuvent rivaliser avec l'Amérique, l'Asie et le Moyen-Orient. Quelques unités de production européenne, avec des usines modernes, pourraient être imaginées pour un moyen terme. L'avenir est bien sûr dans la recherche de substituts au pétrole en dégageant les moyens utiles à l'innovation et sans attendre le dernier moment pour réagir.

Recours aux prud'hommes : la France sous la moyenne communautaire. Une intéressante étude du Centre d'étude de l'emploi montre que la justice du travail reste stable en France entre 1983 et 2012. Avec un chiffre des recours compris entre 150 000 et 170 000 par an, la France est à 7,8 pour mille contre une moyenne communautaire à 10,6 pour mille saisines examinées dans 23 pays membres. C'est en Irlande et en Grande-Bretagne que les augmentations sont les plus fortes ; elles ont quadruplé entre 1981 et 2010. Enfin, ce rapport montre que la jurisprudence du travail n'est pas un frein à l'embauche, mais que les recours sont plus souvent liés à l'augmentation du chômage.

2100, la planète abriterait 11 milliards d'êtres humains. C'est le dernier chiffre donné par les services de l'ONU. C'est l'Afrique avec quelque 4 milliards d'habitants qui pousse cette croissance, mais aussi l'Inde qui devrait, dès 2030, dépasser la Chine. De cela vont découler des problèmes dont on ne mesure pas aujourd'hui les conséquences : vieillissement de la population avec des interrogations sur les retraites, sur la gestion des soins, sur la gestion de la dépendance ; ressources en eau, en nourriture, en énergie. Autant de questions à se poser dès à présent, tout en considérant aussi les problèmes climatiques.

Avec environ 5% de la population mondiale, l'Union européenne, même élargie, ne pèsera guère. Encore un argument en faveur de son unité renforcée !

De tout un peu

L'immigration clandestine montre les limites du système Schengen qui repose sur l'entente (plutôt la mésentente) des États membres.

100 000 clandestins recueillis par la marine italienne entre janvier et juin 2014, 2 000 morts dans cette même période et 5 235 interpellations à la frontière franco–italienne, voilà quelques chiffres qui confirment l'importance d'une immigration dont la majorité aujourd'hui vient du Soudan, de l'Erythrée et de Syrie.

La Commission demande aux États de jouer davantage la solidarité avec l'Italie qui dépense chaque mois quelque 8 millions d'euros pour ces sauvetages. L'Union ne disposant pas de gardes-côtes, ni de bateaux, ni d'hélicoptères, elle ne peut faire autrement que d'appeler à la solidarité entre pays membres. Cela montre les limites d'un système, celui de Schengen, trop dépendant du bon vouloir des gouvernements. La Commissaire Cecilia MALMSTRÖM demande que l'agence FRONTEX prenne le relais des Italiens, mais il faut pour cela des moyens budgétaires supplémentaires que les États, jusqu'à présent, ont refusé de dégager.

Fin juin, la France a adopté une nouvelle loi sur l'immigration. Une fois de plus elle ne servira à rien. Tant que l'on ne comprendra pas que la solution à ces mouvements de populations ne peut se trouver de solution qu'au niveau de l'Union, le problème restera entier et le terrain sera labouré pour la récolte des populistes qui assimilent trop facilement immigration et insécurité.

Le souhait de Jean-Claude JUNCKER de nommer un Commissaire à l'immigration, indépendant des aspects liés à la sécurité intérieure est une bonne nouvelle. Cette volonté va d'ailleurs dans le sens d'un excellent rapport rendu par l'Institut universitaire européen de Florence qui montre que la prospérité de l'Union dépend de l'immigration !

Cela parait paradoxal en cette période de crise et de fort chômage, mais c'est une réalité qui, si beaucoup ont du mal à l'accepter, mérite que nous la prenions en compte pour anticiper le vieillissement de nos populations.

Premier point à considérer, la réalité de l'immigration clandestine. Selon les chiffres du premier semestre 2014, les clandestins arrivés par l'Italie ne représentent que 4,4% des 1 500 000 migrants admis régulièrement en Europe chaque année, au titre de l'emploi, du regroupement familial, des études ou encore de l'asile.

Six années de crises économiques, financières et budgétaires ne peuvent balayer la vision d'espace de prospérité et de paix que représente l'Union européenne au regard du monde et donc des plus déshérités. Par ailleurs, à l'exception, pour l'instant, de la France et du Royaume-Uni, l'Europe des Vingt-Huit perdra 41 millions d'habitants d'ici à 2050 alors que, dans un même temps, le monde en comptera 2,3 milliards de plus. Entre 2015 et 2030 –c'est-à-dire demain- les Européens retraités (plus de 65 ans) vont augmenter de près de 32 millions tandis que les 20-45 ans vont diminuer de plus de 30 millions.

Déjà, plusieurs pays font appel à de la main d'œuvre extra européenne. Sait-on qu'en Italie, 90% des ouvriers employés à la traite du lait utilisé pour la fabrication du parmesan sont…indiens ! La vision qui veut que les immigrés prennent le travail des populations locales ne se vérifie pas. Pas plus qu'il y aurait corrélation entre immigration et chômage. C'est plutôt l'inverse qui se produit, car c'est le travail qui attire l'immigré, pas le chômage.

Autre idée reçue que l'étude balaye, le coût de l'immigration. Dans la plupart des pays de l'Union, l'écart entre les impôts versés par une famille et les contributions et prestations sociales qu'elle

perçoit est positif. Dans deux pays seulement cet écart est négatif : la France (-1 500 €) et l'Allemagne (-5 600 €). Cette situation découle de fait que ces pays ont une population immigrée de longue date et que celle-ci a vieilli.

L'Europe ne sortira de la crise que par l'économie du savoir. L'immigration de main-d'œuvre ordinaire peut donc servir à dégager la population locale d'activités peu qualifiées pour lui permettre d'accéder à des secteurs plus qualifiés.

Au-delà de ces aspects économiques, nous ne pouvons passer sous silence deux réalités. La première est que les conflits nombreux dans les zones d'immigration sont à considérer au regard de la solidarité que l'on doit avoir, malgré nos propres difficultés, vis-à-vis de populations qui souffrent et fuient la guerre. Cette solidarité doit aussi s'appliquer à l'égard des pays du Proche-Orient qui accueillent des réfugiés (dont 3 millions de Syriens) et qui ne peuvent seuls faire face à cette marée humaine : Liban, Iran, Turquie principalement.

Cette question de l'immigration est sans doute l'une des plus sensibles de ces prochaines années. La réponse à apporter ne peut être qu'européenne et non nationale. Elle doit combiner une vision d'avenir face à l'évolution de notre démographie et une vision géostratégique face à la misère grandissante d'un voisinage au Sud et au Sud-est de l'Europe.

Il serait temps de se souvenir de la formule que Robert Schuman énonce dans la Déclaration du 9 mai à propos du Charbon et de l'acier : « Cette production sera offerte à l'ensemble du monde sans distinction ni exclusion, pour contribuer au relèvement du niveau de vie et au progrès des œuvres de paix. L'Europe pourra, avec des moyens accrus, poursuivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles : le développement du continent africain. »

Dans le ciel, l'Europe s'affirme !

Astronomie. La sonde Rosetta s'approche tranquillement de sa cible : la comète 67P Tchourioumov-Guerassimenko. L'objectif scientifique est de mieux comprendre la formation des planètes autour du système scolaire, les comètes étant les plus vieux objets de ce système.

Lancée depuis 10 ans, la sonde a été réveillée au mois de janvier, filant à plus de 50 000km/h. Après plusieurs manœuvres en juillet, puis en août, elle est désormais à 100 Km de la comète et sa vitesse est tombée à 4 km/h. La descente vers une orbite stable devrait permettre, au mois de novembre, de poser en lieu sûr le petit atterrisseur Philae à la surface de ce noyau de glace et de poussière pour mieux l'étudier. D'ores et déjà, les photos prises à des centaines de kilomètres de l'objectif ont montré que cette comète était en fait le résultat d'une collision de deux comètes créant ainsi un des noyaux les plus originaux que L l'on ait observé. En cela, « il constitue le plus bel exemple du phénomène d'accrétion entre des petits corps qui a conduit à la formation du système solaire », pour reprendre la définition de Philippe LAMY membre de l'équipe scientifique de Rosetta.

A suivre donc…

GALILÉO. Le système civil de navigation par satellite européen est entré en phase opérationnelle. Ebauché en 1999, puis lancé en 2001, son objectif est de doter les Européens d'un système indépendant du GPS américain et donc d'acquérir une indépendance d'autant plus nécessaire que le scandale de la NSA a révélé l'étendue planétaire de la surveillance électronique américaine. L'Europe est vulnérable : tous les géants de l'internet sont aujourd'hui américains !

Deux autres raisons motivent cette entreprise industrielle et technologique. La première est d'ordre économique. La seconde est d'ordre géopolitique, le système européen étant beaucoup plus précis que son concurrent américain.

Il n'a pourtant pas été facile de s'entendre sur un tel programme. Dès 1999, les Européens étaient divisés entre les atlantistes qui ne souhaitaient pas concurrencer le GPS et les partisans de l'autonomie de l'Europe. Ensuite sont venus des différends d'ordre industriel et de financement, celui-ci devant être une coopération public/privé. A cela s'ajoutait la pression des USA qui n'entendaient pas laisser les Européens se doter d'un tel système. Après quelques années de tractations internes et externes, la Commission et le Conseil parvenaient à un accord et décidaient que le financement serait entièrement public. Le budget initial était à hauteur de 5 milliards d'euros et la phase de développement qui s'étendra de 2014 à 2020 est estimée à 7 milliards.

Les difficultés ne sont pas levées car le tir effectué avec une fusée SOYOUZ le 22 août n'a pas atteint sont objectif qui était un placement à plus de 25 000 km de la terre. Les deux satellites ont été mis en orbite à seulement 17 000 km. Un problème de mise en œuvre et d'installation du système de navigation qui estime la vitesse et la position de la fusée serait en cause. L'enquête en cours devra déterminer les responsabilités dont les premières conclusions semblent faire porter le tort aux Russes. Malveillance ou faute industrielle, il est clair que les différends actuels sur l'Ukraine ne facilitent pas la confiance. La Communauté scientifique rejette l'acte de malveillance. Cependant, il appartiendra à la Commission européenne et à l'Agence spatiale européenne de décider si le programme de lancement d'ici à 2019 continue sur les bases convenues : 10 satellites lancés avec Soyouz, 12 avec Ariane.

Si l'Europe décidait de reprendre son autonomie, elle pourrait lancer au printemps 2015 avec Ariane 5, 4 satellites au lieu des 2 prévus avec Soyouz en décembre 2014 et 2 autres en avril 2015.

Dans l'immédiat, les Européens tentent de remettre les satellites égarés sur la bonne trajectoire, ce qui devrait prendre quelques mois.

Comme le souligne Michel MORIN dans son article sur le site de la Maison de l'Europe (www.maison-europe-et-europeens.eu) : « Unis, les Européens sont capables de porter de beaux projets pour eux et pour le monde ».

Ariane. J'ai évoqué ce dossier en avril. Je le reprends pour confirmer ce que je disais, à savoir le regroupement des deux principaux groupes industriels fabricants de lanceurs. C'est la e concurrence du groupe américain Space X qui a conduit à ce rapprochement, cette société, subventionnée par la NASA offrant des lanceurs moins chers qu'Ariane 5.

Le spatial made in Europe repose sur une coopération lourde d'acteurs nationaux qui ne facilitent pas la réactivité et la réduction des coûts de production. En effet, la conception des fusées est de la responsabilité des agences nationales, la fabrication incombe aux industriels éparpillés dans plusieurs pays et Arianespace est chargée de la commercialisation.

Devant cette situation, les deux principaux groupes de la filière (Airbus Group et Safran) ont décidé de créer une co-entreprise ayant la taille utile à faire front à la concurrence. Cette nouvelle société va produire plus des deux tiers d'Ariane dont le financement est majoritairement franco-allemand. Il reste à espérer que, très rapidement, d'autres industriels rejoignent ce nouveau groupe, notamment les Italiens et Arianespace

L'intérêt de ce regroupement réside dans les solutions industrielles avancées : maîtriser la fabrication des futurs lanceurs depuis la conception jusqu'au lancement en passant par la production et la vente.
A ce propos, les concepteurs de ce rapprochement fortement encouragé par la Ministre française chargée de l'espace, Geneviève FIORASO, propose une évolution de la futur Ariane 6 qui pourrait voir le jour dès 2019, soit 2 ans de gagnés sur le calendrier initial. Si ce projet était validé par les agences nationales, alors se poserait la question de savoir si la construction d'une version nouvelle d'Ariane 5 en 2018 est toujours d'actualité ! Cette décision devrait être prise le 2 décembre lors d'une réunion des ministres de l'espace. Je reviendrai donc sur ce dossier en début d'année 2015.

Airbus. Ce groupe industriel comprend trois branches d'activités : « Airbus defence & space », « Airbus » et « Airbus Helicopter ».

Importance de ces branches

Branches	Effectifs	Chiffres d'affaires*	Carnets de commandes*
Airbus Defence & space	40 000	14,4	47,8
Airbus	72 000	39,9	627
Airbus Helicopter	23 000	6,3	12,4

*en milliards d'euros

La banche militaire et spatiale vient de décider de concentrer ses activités dans trois domaines seulement : les avions militaires avec Eurofighter et A400M, l'espace avec les satellites et Ariane et enfin les missiles.

Les autres branches, dont les équipements électroniques, les radios sécurisées professionnelles ou les sonars, seront mises en vente.

C'est bien sûr la branche civile qui reste le fleuron de cette société. Elle va encore connaître un bel essor avec une nouvelle version de l'A320, l'A320neo. Il s'agit toujours d'un moyen-courrier de quelque 180 places, mais avec de nouveaux moteurs permettant une économie de 15% de carburant par rapport à la version de 1988 ; elle devrait atteindre 20% en Les essais ont commencé le 25 septembre par un vol Toulouse/Bordeaux et se poursuivront jusque fin 2015, date à laquelle le premier exemplaire devrait être livré à Qatar Airways.

3 257 commandes fermes sont d'ores et déjà enregistrées. Cela représente un carnet de commande de 334 milliards (263 milliards d'euros) de dollars pour un investissement de 1, 5 millions d'euros. Cet appareil sera assemblé en Allemagne, en France, en Chine et aux États-Unis.

Accord de libre-échange.

Avec les États-Unis d'Amérique. La négociation du Traité transatlantique avec les USA a fait l'objet de nombreuses interrogations durant la campagne des européennes. Les négociations sont conduites par la Commission européenne qui a pour cela reçu un mandat du Conseil. Nous disposions d'un certain nombre d'informations sur ces négociations, mais pas de manière très transparente. Aussi, à la demande de l'Italie qui assure la présidence du Conseil et avec l'aval du Commissaire en charge du commerce, cette transparence va être effective et les parlementaires vont pouvoir davantage suivre ce dossier.

Ce traité va au-delà d'un simple accord de commerce. Il s'agit d'harmoniser la réglementation concernant les services et l'industrie afin de faciliter les échanges commerciaux. Les associations de consommateurs et de protection de l'environnement craignent un nivellement par le bas des normes européennes, au préjudice des citoyens. Certains États refusent quant à eux, la création d'un tribunal arbitral craignant que des entreprises attaquent des États qui menaceraient leurs investissements.

L'issue de la négociation n'est pas certaine tant les réserves, de part et d'autre de l'Atlantique sont fortes. La ratification de cet accord risque d'être difficile, car après l'adoption par le Conseil européen, il faudra que le Parlement européen le vote et qu'il soit ratifié par les Parlements nationaux.

Avec le Canada. Cet accord qui se négocie depuis 1999 est du même type que celui en négociation depuis 2003 avec les USA. Sa négociation est terminée et le 26 septembre, le Président de la Commission et celui du Conseil européen sont allés à Ottawa pour acter la fin de celle-ci.

Bien que ce traité prévoit la reconnaissance et la garantie de nombre d'appellations contrôlées pour des produits européens, la suspicion s'installe quant à la garantie de la sécurité alimentaire et l'assurance que le tribunal arbitral prévu ne fasse pas un usage abusif des recours d'entreprises contre des États. Nous sommes bien là, dans les mêmes interrogations que pour le TTIP. Ce traité dit CETA entre dans une phase délicate. Il doit être ratifié par le Conseil européen puis par le Parlement européen après avis de sa puissante commission du commerce international, voire, ce qui est le plus probable considérant les réserves dont il fait l'objet, par les Parlements nationaux.

Ces négociations montrent bien les limites d'un exercice qui n'associe pas d'entrée de jeu les députés européens et qui restent encore trop sous un régime intergouvernemental plutôt que communautaire. Cela souligne aussi l'inadaptation des institutions européennes à évoluer dans un monde de plus en plus ouvert et interdépendant dont nous ne ferons pas l'économie en maintenant des frontières législatives entre pays membres !

Nomination de la Commission européenne

Le numéro du 6 novembre fera un point complet sur la nouvelle Commission que présidera Jean-Claude JUNCKER et qui devrait entrer en fonction dès le 1er novembre.

Pour la première fois, le collège européen, qu'est la Commission, pourrait s'articuler autour d'un groupe de tête comprenant six vice-présidents qui coordonneraient l'activité de 21 Commissaires. Cette idée est intéressante, encore faut-il que M JUNCKER en précise les modalités, ce que lui demande le Parlement.

Ce même Parlement européen entame l'audition des candidats Commissaires devant ses commissions compétentes, le candidat français, Pierre MOSCOVICI étant auditionné ce jeudi 2 octobre. Le Parlement, en fin d'audition, devra investir la Commission dans son ensemble ou la rejeter s'il considère qu'un ou plusieurs candidats n'ont pas leur place dans la commission ou au poste qui leur est attribué. L'avantage des auditions est de faire remonter en amont les réserves des députés et donc de permettre au Président, voire à l'État membre concerné, de faire d'autres propositions.

Je développerai ce sujet le mois prochain.